

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 mai 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 3833)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 957

présenté par
M. Gosselin

ARTICLE 30

À l'alinéa 5, supprimer le signe et la deuxième occurrence des mots :

« , d'ovocytes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il en est de même pour les dons d'ovocytes.